

## Distinction Artisan/Commerçant

Par **LaLouvance**, le **24/11/2013** à **11:00**

Bonjour, j'aimerais bien que quelqu'un me confirme si un garagiste est considéré comme un artisan ou comme un commerçant ? Merci d'avance.

Par **marianne76**, le **24/11/2013** à **18:53**

Bonsoir

Le commerçant fait des actes de commerce

et il en fait sa profession habituelle. (Article L121-1 du Code de commerce) La liste des actes de commerce est définie dans le Code de commerce (article L110-1 et L110-2 )Je vous invite à le consulter.

L'artisan vit de son travail manuel. Il exerce une activité professionnelle de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service. On peut donc classer le garagiste dans la catégorie des artisans